



## **Priorités fédérales canadiennes 2023 pour le bassin des Grands Lacs et du Fleuve St-Laurent**

*Mars 2023*

L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande au gouvernement fédéral canadien de soutenir les priorités suivantes afin d'assurer que le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent demeure un espace vibrant où habiter, travailler et se récréer. Fondée en 2003, l'Alliance des villes est une coalition binationale de plus de 230 maires et leaders locaux élus canadiens et américains dédiée à la promotion de la santé environnementale et socioéconomique des communautés du bassin. Pour plus de renseignements, merci de communiquer avec Phillippe Murphy-Rhéaume, directeur des politiques canadiennes à l'adresse courriel suivant : [phillipe.murphy-rheaume@glslcities.org](mailto:phillipe.murphy-rheaume@glslcities.org).

### **Investir dans un Plan d'action pour l'eau douce qui fera progresser l'intendance du bassin des Grands Lacs et du St-Laurent**

- Accélérer l'augmentation du financement du Plan d'action sur l'eau douce avec un investissement de 1 milliard \$ sur cinq ans par rapport à l'investissement sur dix ans promis lors de l'élection fédérale de 2021. Depuis la dernière élection, seuls 19,6 millions de dollars ont été investis dans le Plan d'action sur l'eau douce dans le budget 2022
- Veiller à ce que l'augmentation du financement du Plan d'action sur l'eau douce entraîne des investissements importants dans des initiatives communautaires dans le bassin, telle l'Initiative de protection des Grands Lacs, et le Programme Interactions Communautaires du Plan d'action Saint-Laurent, et rendre les municipalités éligibles à ces initiatives

### **Mettre en place une Agence canadienne de l'eau indépendante qui soutiendra la viabilité à long terme du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent et des communautés qui en dépendent**

- Assurer une programmation propre au bassin dans le cadre du mandat de l'Agence canadienne de l'eau et à ce que le siège social de l'agence soit situé au sein du bassin
- Créer un centre de gestion de la qualité de l'eau et des nutriments, sous l'égide de l'Agence canadienne de l'eau, qui exploite les données pour appuyer les pratiques de conservation de précision et d'optimisation des eaux de ruissellement
- Mener des recherches et formuler des recommandations aux gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux sur les moyens d'accélérer l'approbation de projets pour l'eau douce qui amélioreront la qualité de l'eau (par exemple, la restauration écologique des littoraux)
- Veiller à ce que les municipalités du bassin aient leur mot à dire dans l'élaboration et la mise en œuvre des activités de l'Agence canadienne de l'eau en envisageant un protocole de coopération avec l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

### **Soutenir les municipalités dans l'offre d'une eau sûre et abordable à leurs communautés**

- Relancer un programme de financement dédié à l'infrastructure de l'eau, tel que l'éphémère Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, en mettant l'accent sur l'élimination progressive des réseaux d'égouts unitaires et la modernisation des conduites d'eau et des installations de traitement adaptées aux changements climatiques et capables de traiter les polluants persistants et émergents (par exemple, les eaux usées non traitées, le phosphore, les microplastiques/fibres, les composés perfluorés (PFAS/PFOA), etc.) qui affectent la qualité de l'eau
- Convoquer les responsables fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux afin d'identifier des mécanismes de financement dédié, prévisible et durable aux municipalités pour les projets et l'entretien des infrastructures de l'eau, ainsi que pour explorer des solutions de financement alternatives à la taxe sur l'essence, alors que les Canadiens adoptent de plus en plus les véhicules électriques afin de s'assurer que le Fonds canadien de développement communautaire reste entièrement financé

### **Tirer parti des ressources et outils fédéraux pour soutenir l'adaptation des communautés côtières au changement climatique**

- Collaborer avec le *U.S. Army Corps of Engineers* (USACE), ainsi qu'avec les autorités canadiennes fédérales, provinciales, municipales, les représentants autochtones et les organisations environnementales pour réaliser une étude sur la résilience côtière à l'échelle du bassin, qui fournira des recommandations législatives et financières pour accélérer la protection du littoral le long des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent
- Rétablir un programme fédéral de financement de la protection du littoral avec un investissement de 100 millions \$ par an sur dix ans pour résoudre les problèmes critiques d'érosion et d'inondation du littoral dans le bassin
- Renouveler le Fonds pour les infrastructures naturelles en le dotant de 250 millions \$ par an au cours des cinq prochaines années, et inclure des projets de planification et de renforcement des capacités dans le champ d'application de ce programme
- Promouvoir un centre d'excellence pour les infrastructures vertes, financé par le gouvernement fédéral, afin d'aider les municipalités et d'autres acteurs clés à accéder à des conseils techniques, aux bonnes pratiques et aux ressources pour soutenir la mise en œuvre de solutions d'infrastructures naturelles et hybrides le long de leurs rives
- Soutenir le projet pilote « Programme pour favoriser la résilience côtière » de l'Alliance des villes, par le biais d'un financement de 500 000 \$ pour aider à renforcer la résilience côtière et la capacité d'adaptation des petites et moyennes municipalités, ainsi que les communautés autochtones dans le bassin

### **Lutter contre les nuisances et polluants qui affectent la qualité de nos précieuses ressources en eau douce**

- Investir 200 millions \$ dans la création d'un Plan d'action pour les eaux baignables, en collaboration avec les gouvernements du Québec et de l'Ontario, afin de soutenir l'ouverture et l'exploitation ininterrompue de plages sécuritaires dans le bassin

- S'attaquer au problème des microplastiques à base de microfibres en lançant une stratégie de réduction des microfibres, comprenant des recherches supplémentaires sur les solutions, en développant et en partageant du matériel éducatif pour que les Canadiens réduisent leurs émissions de microfibres et en exigeant que toutes les machines à laver soient équipées d'un filtre à mailles de 100 microns ou moins dans un délai de cinq ans
- Reconnaître officiellement les causes de prolifération d'algues nuisibles (par exemple, la *Cladophora*) et élaborer et mettre en œuvre des stratégies de réduction du phosphore et d'atténuation des algues dans le bassin
- Relancer l'initiative « Zéro déchet de plastique » afin d'identifier et promouvoir des solutions innovantes et peu coûteuses pour capturer et éliminer les déchets de plastique de l'environnement, incluant dans le bassin
- Interdire les produits en polystyrène non encapsulés dans tous les quais et structures flottantes publics et privés, nouveaux ou remplacés, partout au Canada, en adoptant des projets de loi comme en Ontario, afin d'empêcher la décomposition et la dispersion de cette mousse plastique dans nos eaux
- Mettre fin à la pratique de délivrance de licences de navires pour les « chalets flottants » par Transports Canada et annuler toutes les licences de ce type qui ont été délivrées